



19 juillet 2018

(18-4524)

Page: 1/1

Original: anglais

**COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES ET CERTAINS ÉTATS MEMBRES –
MESURES AFFECTANT LE COMMERCE DES AÉRONEFS
CIVILS GROS PORTEURS**

REPRISE DES TRAVAUX DE L'ARBITRE

COMMUNICATION DE L'ARBITRE

La communication ci-après, datée du 17 juillet 2018, a été reçue du Président de l'Arbitre, qui a demandé qu'elle soit distribuée à l'Organe de règlement des différends.

Je vous informe que le vendredi 13 juillet 2018 les États-Unis ont demandé la reprise des travaux de l'Arbitre dans le différend *Communautés européennes et certains États membres – Mesures affectant le commerce des aéronefs civils gros porteurs (Recours de l'Union européenne à l'article 22:6 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends) (DS316)*. L'Arbitre a donc repris ses travaux le 13 juillet 2018.

Je vous saurais gré de bien vouloir distribuer la présente communication à l'ORD.
